

Barème honoraires Agence

(Au 26/06/2019)

Transaction :

Les honoraires sont à charge vendeur ou acquéreur selon le type de mandat signé.

De 0 € à 200 000 € : 6,50% TTC
(avec un minimum de 3 900 €TTC)

De 200 001 € à 350 000 € : 5,50% TTC

De 350 001 € à 400 000 € : 5,00% TTC

Au-delà de 400 000 € : 4,00% TTC

Forfait pour garage : 2 400 € TTC

Forfait pour parking : 1 500 € TTC

Avis de valeur : 130,00 € TTC
(1 € si un mandat de vente nous est confié)

Fond de commerce : 12,00% TTC
(avec un minima de 4900 € TTC)

Murs commerciaux : 8,00% TTC
(avec un minima de 4900€ TTC)

Location saisonnière : (Honoraires à la charge du propriétaire)

(Tarif comprenant commercialisation du bien, signature du contrat de réservation, état des lieux d'entrée et état des lieux de sortie)
25 % TTC du loyer hebdomadaire.

Gestion locative saisonnière :

(Fréquence de paiement mensuelle)
5% TTC des sommes encaissées

Location :

Locaux d'habitation : jusqu'à 39 m2 : honoraires locataire

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € TTC par mètre carré de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

Locaux d'habitation : jusqu'à 39 m2 : honoraires bailleur

- 1 € TTC par mètre carré de surface habitable pour la prestation d'entremise.
- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € TTC par mètre carré de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

Locaux d'habitation : Au delà de 39 m2 : honoraires locataire

- 6,5 € TTC par mètre carré de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € TTC par mètre carré de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

Locaux d'habitation : Au-delà de 39 m2 : honoraires bailleur

- 1 € TTC par mètre carré de surface habitable pour la prestation d'entremise.
- 6,5 € TTC par mètre carré de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3 € TTC par mètre carré de surface habitable pour la prestation d'état des lieux.

Zones tendues : Les honoraires de location imputables au locataire sont plafonnés :

- 10 € TTC par mètre carré de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

Zone très tendues :

- 12 € TTC par mètre carré de surface habitable, pour la prestation de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

Forfait rédaction de bail : part locataire

- 5 € TTC par m² de surface habitable, plafonné à 150 €.

Forfait rédaction de bail : part bailleur

- 5 € TTC par m² de surface habitable, plafonné à 150 €.

Locaux commerciaux/professionnels/stationnements :

12% TTC du loyer annuel hors charges (La partie en ayant la charge sera définie lors de l'acte).

Forfait stationnements/garages :

95 € TTC

Gestion locative :

(Fréquence de paiement mensuelle ou trimestrielle)

8% TTC

Assurances Loyers Impayés (GLI / GRL) : Selon contrat, selon offre en cours

Taux horaire gestionnaire (missions exceptionnelle non comprises dans le mandat de gestion) 60,87 € TTC

Pour Région parisienne :

- Honoraires de gestion sur travaux inférieurs ou égaux à 50.000 H.T. : 8 % H.T ;
- Honoraires de gestion sur travaux supérieurs à 50.000 H.T. : 6 % H.T ;
- Forfait de gestion de partie commune (immeuble en mono propriété): 4€HT / m² de surface de l'immeuble ;
- Taux vacation 95€/heure